

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN
SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix septembre à dix-huit heures et 17 minutes, suite à la convocation adressée le 3 septembre par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle des fêtes, rue de Sablé à Auvers-le-Hamon, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Bonsoir, je vais procéder à l'appel :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Claude DAVY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, M. Joël ETIEMBRE, Mmes Mélanie COSNIER, Liliane FOGLIARESI, Laurence BATAILLE, Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Marie-Claude TALINEAU, Muriel PETITGAS, MM. Benoît LEGAY, Olivier DUBOIS, Mmes Geneviève POTIER, Blandine LETARD, MM. Nicolas RENOUE, Jean-Pierre FERRAND, Mmes Marie-Paule FRÉMONT, Anne-Marie FOUILLEUX, M. Philippe MERCIER, Mme Myriam LAMBERT.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. Eric DAVID, Mme Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Serge DELOMMEAU, Mme Esther LEBOULEUX, M. Denis ROCHER, Mmes Manuela GOURICHON, Barbara ANIS, MM. Marc JOULAUD, Daniel REGNER.

MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :

M. Michel LHÉRAULT, Mmes Odile MAUBOUSSIN, Corinne KALKER, Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Gino ROSSI, Christophe GASNIER.

PROCURATIONS VALABLES :

Monsieur Eric DAVID donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Madame Dominique HUET donne procuration à Monsieur Jean-Louis LEMAÎTRE
Monsieur Christophe FREUSLON donne procuration à Monsieur Pierre PATERNE
Madame Esther LEBOULEUX donne procuration à Madame Geneviève POTIER
Monsieur Denis ROCHER donne procuration à Madame Muriel PETITGAS
Madame Manuela GOURICHON donne procuration à Monsieur Nicolas RENOUE
Monsieur Marc JOULAUD donne procuration à Madame Anne-Marie FOUILLEUX

L'ordre du jour examiné est le suivant :

- 1) Modalités d'organisation de la séance
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021
- 4) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021
- 5) Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales [FPIC]
Choix du mode de répartition pour 2021

Communication

Points d'actualités sur les dossiers communautaires

2 – Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Communautaire de nommer secrétaire de séance pour la séance du 18 décembre 2020, le/la benjamin(e) de l'Assemblée :

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Je vous propose que Benoît LEGAY soit secrétaire de séance. »

Le benjamin est Monsieur Benoît LEGAY.

Délibération adoptée à l'unanimité.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « L'approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021.

3 – Approbation du procès-verbal de la séance du 9 avril 2021

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 avril 2021

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : Est-ce que vous avez des remarques sur le procès-verbal ?
Je sou mets au vote.
Qui est "contre" ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Le Conseil Communautaire approuve ledit procès-verbal.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : Idem pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021.

4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2021

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 avril 2021

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : Qui est "contre" ?
Qui s'abstient ?
Merci.

Le Conseil Communautaire approuve ledit procès-verbal.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : On a un ordre du jour qui est un peu restreint mais il fallait absolument qu'on le fasse. On aura des points d'informations malgré tout qui sont aussi intéressants. Excusez-nous d'avoir un peu traîné, on a un peu tardé pour vous ouvrir la porte tout simplement parce que le bureau communautaire était très chargé. Voilà.

5 – Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) – Choix du mode de répartition pour 2021

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : Le premier point concerne le FPIC, le Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes. Nous en avons parlé à l'instant avec les maires mais il est tout à fait normal d'en parler avec l'ensemble des conseillers. C'est un dispositif un peu complexe tout du moins dans son calcul, même très complexe mais sur lequel nous devons avoir de l'information et nous interroger puisqu'on nous laisse le choix du dispositif final.

Alors qu'est-ce que c'est qu'un Fonds de Péréquation Intercommunale ? C'est en fait la volonté qu'on a de faire preuve de solidarité entre les communes les moins riches et les communes les plus riches mais ce n'est pas au sein de notre communauté mais c'est au niveau national que se décide ce FPIC.

Même si vous verrez que dans notre système, on peut faire preuve de solidarité au sein de la Communauté de communes. Il y a bien sûr sur notre territoire national des blocs communaux c'est-à-dire Communauté de communes et communes qui n'ont pas du tout le même profil. Certains ont des très lourdes charges et peu de recettes et d'autres plus de recettes. Ces secteurs relèvent parfois aussi du dynamisme de ces blocs communaux qui se sont dotés. Je prends l'exemple de la Communauté de communes de Sablé, des zones d'extension d'entreprises mais peut-être aussi que notre situation géographique fait qu'on intéresse des entreprises puisqu'on est un carrefour entre l'Ouest et la région parisienne. D'autres endroits avec le même dynamisme ne produiraient pas les mêmes effets.

La péréquation existe dans deux directions, une direction verticale et une direction horizontale. La direction verticale c'est l'Etat qui redistribue ces propres deniers aux communes, aux blocs communaux qui en ont le plus besoin.

Et puis, il y a un autre dispositif qui est une péréquation horizontale où c'est l'argent des collectivités qui va aux autres collectivités. Donc on comprend bien que l'Etat est friand de ce genre de dispositif puisque lui au final cela ne lui coûte rien. C'est ce qui est mis en place depuis la loi de finances de 2012 où on a vu instaurer ce dispositif et on l'a vu monter en puissance. A titre d'exemple en 2012, il s'agissait de 150 millions d'euros de participations des communes les plus dotées vers les communes qui avaient plus de besoins. Aujourd'hui on en est à un milliard d'euros. Il y a une progression exponentielle puisqu'on est passé en 2013 à 360 millions en 2014 à 570 millions et 2015 à 780 millions pour arriver aujourd'hui au milliard qui est à peu près reconduit tous les ans. Ce milliard touche des communes selon des critères puisque bien sûr il faut définir qui sont contributeurs, les plus riches et les autres.

Ces grilles ont changé, ce ne sont pas les grilles qui ont changé, ce sont le profil des collectivités puisqu'après les regroupements des communes, les agrandissements des Communautés de communes, les restructurations, certaines Communautés de communes se sont vues adjoindre des communes qui étaient véritablement plus pauvres et donc se sont appauvries. Dans cette espèce de balance, la Communauté de communes de Sablé s'est trouvée dans la partie la mieux dotée c'est-à-dire qu'on est devenu contributeur et avec des contributions qui augmentent de plus en plus. Donc on peut considérer et on nous considère comme une collectivité qui est plutôt riche. Pour nous on participe à un effort, sur le fonds c'est plutôt bien, sauf qu'on a beaucoup de mal, c'est une remarque qu'on se faisait et Patrick peut la confirmer, on a beaucoup de mal au moment de l'élaboration du budget de savoir qu'elle va être la hauteur de notre contribution. Non seulement, on ne reçoit plus de fonds mais on ne sait pas de quel ordre on doit contribuer. Ça c'est un premier problème. Ensuite, on s'est posé la question de se dire est-ce qu'on applique la méthode de droit commun c'est-à-dire effectivement la Communauté de communes doit contribuer mais chaque commune va contribuer aussi. Dès 2018, on a instauré un système solidaire de façon à ce que les 14 communes, je vais vous donner les trois communes contributrices, continuent de percevoir ce qu'elles percevaient avant. Mais si elles continuent de percevoir ce que la péréquation ne permet plus de recevoir, c'est que quelqu'un abonde. C'est la Communauté de communes qui abonde en plus pour que les communes reçoivent toujours les sommes établies. Trois communes sont contributrices

en plus de la Communauté de communes : Sablé-sur-Sarthe, Auvers-le-Hamon et Solesmes. Pourquoi ces trois communes sont contributrices ? Parce qu'on considère que le gros de l'activité industrielle et commerciale se fait sur ces trois communes et que l'origine de la péréquation c'était bien aussi la disparition et la transformation de la taxe professionnelle en taxe unique qui nous a fait perdre un revenu. Donc finalement, les trois communes ont accepté, elles ont été volontaires de contribuer et la Communauté de communes a toujours aussi contribué de sa part.

Transformation, c'est que le système devient de plus en plus lourd. On contribue de plus en plus, la Communauté de communes voit le poids de sa contribution augmenter énormément et on arrive à un nœud dans ce système où très raisonnablement, compte tenu des finances de la Communauté de communes, on ne peut plus assurer ce système de solidarité interne. On pourrait mais au détriment des finances de la Communauté de communes qui ne pourraient plus par ailleurs assurer autre chose et l'idée ça n'a pas été malgré tout de revenir vers la méthode de droit commun c'est-à-dire de faire participer toutes les communes selon la hauteur qu'elles devraient participer mais de mettre ces quatorze communes à 0, elles ne reçoivent pas mais elles ne contribuent pas et malgré tout la différence parce qu'il y a une différence, puisqu'elles ne contribuent pas, est prise en charge par la Communauté de communes et puis par les trois communes.

Il y a un effort supplémentaire qui est fait et qui est partagé entre la Communauté de communes et les trois communes qui est un effort de 145 000 euros qui est en plus de leur contribution qui est pris en charge. Voilà en gros le système. Martine, tu veux rajouter quelque chose ? »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Oui peut-être. On en a parlé un petit peu en bureau avant qu'on se voit. Après avoir travaillé avec Patrick c'est que dès l'année prochaine, tout le monde va être contributeur. Parfois, il y avait un petit équilibre, ça a commencé par un équilibre mais comme l'a dit Daniel très rapidement on était beaucoup plus contributeurs que receveurs. Donc aujourd'hui on ne paie pas la contribution, c'est la Communauté de communes qui paie pour nous mais on ne reçoit plus. Mais de toute façon à partir de l'année prochaine, plus aucune des communes n'aurait reçu. Par contre on ne sait pas de combien on va être contributeur et c'est tout le problème des budgets à faire l'année prochaine pour les communes parce que si on présente cela aujourd'hui on vient seulement d'avoir les notifications du FPIC 2021. Il faut malgré tout faire le budget en fonction des chiffres qu'on n'a pas, avec des surprises mais voilà. Ne soyez pas généreux sur le FPIC, vous ne recevrez rien mais peut-être inscrivez une contribution. Je ne sais pas si la Communauté de communes pourra tout avaler ou si les communes devront participer pour une partie sur la contribution qu'elle devra verser. Voilà ce que je voulais dire. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Juste à titre d'exemple, je prends par exemple Vion, la Commune de Vion devrait verser 24 000 euros et ne versera rien 0. Cette prise en charge est partagée entre la Communauté de communes et les communes contributrices. Sablé devrait verser 374 000 euros, elle verse ces 374 000 euros. Sur ce point, est-ce qu'il y a des questions ? Excusez-moi d'être un peu technique sur ce premier point mais c'est un point important à montrer. Vous avez un rôle les uns et les autres dans vos collectivités d'expliquer ce système de solidarité qui a été un système qui a été plutôt bien à instituer. On est un territoire national et c'est vrai qu'il y a des départements, des régions qui sont plus touchés par la crise. Finalement si on peut les aider c'est très bien. De la même façon que l'on fait sur notre territoire. Maintenant il y a un poids qui devient très très lourd et puis il ne faut pas oublier non plus qu'à l'origine de tout cela, si nos charges sont si lourdes, c'est parce qu'aussi l'Etat nous a abandonné des compétences au fur et à mesure de l'histoire sans pour autant nous assurer de revenus pour porter ces compétences. Donc on arrive à un moment où nos collectivités qui ont à supporter énormément de charges se trouvent étranglées, certaines plus que les autres mais en tout cas, la corne d'abondance se tarie encore plus avec les milliards qui ont été peut-être très justement débloqués pour que l'économie ne s'arrête pas, ne s'effondre pas. Ceci dit, un jour ou l'autre, il faudra quand même penser à payer tout cela et nous serons contributeurs, c'est évident. »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Pour la bonne compréhension de tout le monde, là on vient de parler de la participation de la Communauté de communes pour les communes, la solidarité mais la Communauté de communes elle-même est soumise au FPIC est contributeur et non receveur. Donc c'est une double peine. Dans les budgets de la Communauté de communes, il y a sa propre part de FPIC contributeur et celle de la solidarité pour les communes. »

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012, suite à la suppression de la taxe professionnelle en 2011.

Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal et s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composé d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Il rappelle que ce mécanisme de péréquation - appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - consiste à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

*Les fiches de notification annuelles reçues de la préfecture indiquent les montants attribués en **droit commun** à l'EPCI et à chaque commune membre. Cependant, d'autres répartitions sont possibles, notamment une **répartition libre** qui nécessite une délibération à l'unanimité du conseil communautaire ; ou la majorité des 2/3 du conseil communautaire et de l'accord de toutes les communes (à la majorité simple).*

*Les délibérations de répartition dérogatoire doivent être prises dans **un délai de deux mois** à compter de la réception de la notification FPIC de la préfecture.*

* * * * *

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que l'État a adressé à la Communauté de communes ainsi qu'aux 17 communes, le 15 juillet 2021 par messagerie électronique, les résultats qui les concernent pour le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2021.

Ces résultats sont moins bons que prévus et mettent en lumière l'absence, dès cette année, de reversements possibles puisque les colonnes dédiées au reversement sont vierges de tout chiffre. Cette situation était cependant envisagée pour 2022.

Le FPIC net (prélèvement – reversement) évolue défavorablement de 288 449 € entre 2020 et 2021.

Dans ce contexte, le groupe de travail sur l'étude des dépenses de reversement et de solidarité, qui s'est réuni la première fois le 1^{er} juin dernier, a étudié la répartition du millésime 2021 du FPIC, le 23 août dernier.

Ce groupe est composé de Messieurs Daniel CHEVALIER, Nicolas LEUDIÈRE, de Madame Martine CRNKOVIC, de Messieurs Pierre PATERNE (en remplacement de Monsieur Éric DAVID), Jean-François ZALESNY, Claude DAVY et Dominique LEROY.

Les résultats en droit commun 2021, avec rappel de ceux de 2020, ont été rappelés :

FPIC 2021**Comparatif 2021/2020**

Nom communes	Méthode	Méthode
	de droit commun <u>2020</u>	de droit commun 2021
	Solde individuel	
BOUESSAY	-7 167	-11 078
ASNIERES-SUR-VÈGRE	-5 204	-6 997
AUVERS-LE-HAMON	-37 477	-40 573
AVOISE	-8 136	-10 882
BAILLEUL (LE)	-16 823	-21 922
COURTILLERS	-9 523	-14 412
DUREIL	-1 264	-1 604
JUIGNÉ-SUR-SARTHE	-16 118	-20 886
LOUAILLES	-11 006	-13 587
PARCÉ-SUR-SARTHE	-29 032	-38 112
NOTRE-DAME-DU-PÉ	-5 978	-9 491
PINCÉ	-2 579	-3 445
PRÉCIGNÉ	-48 644	-59 477
SABLÉ-SUR-SARTHE	-365 520	-374 163
SOLESMES	-29 979	-32 124
SOUVIGNÉ-SUR-SARTHE	-7 663	-10 435
VION	-17 561	-24 045
TOTAL	-619 674	-693 233
Communauté de Communes	-453 528	-668 418
TOTAL	-1 073 202	-1 361 651
Variation		-288 449

Au vu des chiffres du droit commun, et devant l'impossibilité de maintenir la méthode appliquée depuis 2018, à savoir un reversement à 14 communes, le groupe de travail a proposé de conserver une solidarité intercommunale en portant le montant du FPIC 2021 à zéro pour ces 14 communes.

Le tableau ci-dessous indique les montants proposés pour 2021, avec rappel du réel 2020.

FPIC 2021

Comparatif 2021/2020			
Nom communes	Méthode dérogatoire libre 2020	Méthode dérogatoire libre 2021	Variation 2021/2020
BOUESSAY	9 333	0	-9 333
ASNIERES-SUR-VEGRE	2 794	0	-2 794
AUVERS-LE-HAMON	-26 530	-40 573	-14 043
AVOISE	3 679	0	-3 679
BAILLEUL	6 220	0	-6 220
COURTILLERS	11 939	0	-11 939
DUREIL	19	0	-19
JUIGNE-SUR-SARTHE	5 996	0	-5 996
LOUAILLES	494	0	-494
PARCE-SUR-SARTHE	12 883	0	-12 883
NOTRE-DAME-DU-PE	9 126	0	-9 126
PINCE	1 190	0	-1 190
PRECIGNE	3 000	0	-3 000
SABLE-SUR-SARTHE	-340 152	-374 163	-34 011
SOLESMES	-18 652	-32 124	-13 472
SOUVIGNE-SUR-SARTHE	4 870	0	-4 870
VION	11 608	0	-11 608
TOTAL	83 151 -385 334	0 -446 860	-144 677
Communauté de Communes	-771 019	-914 791	-143 772
TOTAL	-1 073 202	-1 361 651	-288 449

Pour 14 communes, l'évolution envisagée serait celle résultant de l'écart entre la valeur zéro et la méthode dérogatoire libre de 2020.

Ces 14 communes n'auraient rien à supporter mais ne peuvent plus recevoir de recettes liées au FPIC.

Cet effort demandé aux 14 communes représente une somme globale de 83 151 € (pour information : 5 939 € en moyenne) ce qui représente 28,82 % de l'évolution défavorable (288 449 €).

Pour les 3 communes (Auvers-le-Hamon, Sablé-sur-Sarthe et Solesmes) depuis toujours contributrices, l'évolution envisagée serait celle résultant de l'écart entre le droit commun 2021 et la méthode dérogatoire libre de 2020, soit :

- Auvers-le-Hamon - 14 043 €
- Sablé-sur-Sarthe - 34 011 €
- Solesmes - 13 472 €

L'effort demandé à ces 3 communes représente une somme globale de 61 526 € (pour information : 20 508 € en moyenne) ce qui représente 21,32 % de l'évolution défavorable (288 449 €).

Au total, les 17 communes contribueraient pour 144 677 € (50,15 %) à l'évolution défavorable du FPIC 2021.

* * * * *

La différence, soit 143 772 €, serait prise en charge par le budget principal de la Communauté de communes, faisant passer la charge pour la communauté de 771 019 € à 914 791 € (900 000 € prévus au budget 2021).

Cette répartition resterait cohérente avec l'orientation émise lors des séminaires budgétaires, de répartition par moitié entre les communes et la communauté des efforts à réaliser.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de retenir le régime dérogatoire libre décrit ci-dessus pour le millésime 2021, en ajustant les montants prélevés des communes ainsi que ceux de la Communauté de communes, autant que nécessaire.

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Des questions ? Pas de question !
Je vous propose de retenir ce régime dérogatoire qui fait que les communes ne vont pas verser, elles vont toucher 0 mais elles ne vont pas verser contrairement au régime de droit commun pour 2021.
Je soumetts au vote !
Est-ce qu'il y a des abstentions ?
Est-ce qu'il y a des votes "contre" ?
Merci. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Une délibération traditionnelle, Martine me rappelle à l'ordre, sur les modalités d'organisation de la séance. C'est vrai que j'ai rappelé qu'il fallait porter le masque mais il y a d'autres choses. Je vous le fais rapidement si vous le permettez.

1 – Modalités d'organisation de la séance

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire qui modifie la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 sur le régime juridique de l'Etat d'urgence.

Monsieur le Président rappelle les modalités d'organisation de la séance et indique les conditions de quorum et pouvoirs (procuration).

1) Modalités de tenue des réunions du conseil communautaire

Le dispositif dérogatoire mis en place par la loi du 14 novembre 2020, permettant de se réunir sans public ou avec un nombre limité, est reconduit.

La séance se déroule en présentiel, dans une grande salle permettant une surface suffisante par personne, avec respect des gestes barrières, le port du masque restant obligatoire.

Pour ce faire, la séance publique se déroule à la salle des fêtes d'Auvers-le-Hamon – rue de Sablé à Auvers-le-Hamon en présence du public.

Conformément à l'article 47-1 du décret, le passe sanitaire n'est pas demandé pour les réunions d'organes délibérants.

II) Quorum et pouvoirs (procurations)

Monsieur le Président informe l'assemblée que la dérogation au principe du quorum issu du paragraphe IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 est maintenue jusqu'au 30 septembre 2021. Au vu de cette dérogation, les établissements publics ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Si après une première convocation régulièrement faite, ce quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors sans condition de quorum. Un même conseiller communautaire peut être porteur de deux pouvoirs.

Cette dérogation au quorum est maintenue jusqu'au 30 septembre 2021. Cette dérogation ne porte pas atteinte au principe selon lequel un membre peut être porteur de deux pouvoirs.

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir approuver ces nouvelles modalités qui s'appliqueraient pendant la période de sortie de la crise sanitaire.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : Qui s'abstient ?
 Qui est "Contre"
 Merci.
 Il fallait le faire, merci Martine. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Communication : Points d'actualités sur les dossiers communautaires.

Audit Organisationnel

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Juste un point qui est important même très important, hors de ça, on ne le porte pas comme un scoop mais comme quelque chose de beaucoup plus conséquent. Avec Nicolas, nous nous sommes rencontrés, avons discuté et nous avons analysé et reçu les résultats de l'audit pour partie qui nous permet déjà de nous positionner sur un premier point qui a été un sujet de discussion très clairement et d'interrogation c'est sur le fait de choisir un ou deux DGS pour le pilotage de la Commune de Sablé et la Communauté de communes et nous nous sommes entendus pour retenir le choix de la personne mais du principe un seul DGS pour piloter les deux collectivités. Merci. Voilà. »

☞ Nicolas LEUDIÈRE : « Si je peux rajouter un point, du fait de recruter un seul DGS, on s'est mis d'accord sur ce que l'on voulait comme fiche de poste pour le recrutement ça c'est important aussi. Il faut que ce soit pour des raisons d'équité mais que cela fonctionne pour les deux collectivités, que les deux collectivités se retrouvent. C'est ça aussi qui est important, ce n'est pas de mettre une seule personne, c'est que le profil de poste s'accommode aussi bien pour la Ville de Sablé et aussi bien pour la Communauté de communes du Pays sabolien. C'est là-dessus aussi que l'on a travaillé. Voilà. »

PRÉSENTATION DU POWER-POINT

Dispositif HTH

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Quelques chiffres sur le dispositif ? »

☞ Nicolas LEUDIÈRE : « Sur HTH Hébergement Temporaire chez l'Habitant. On en a déjà parlé cela s'adresse à un jeune public de 15 ans à 30 ans, 30 ans c'est encore jeune en lien surtout avec les entreprises qui sont là en cours séjour et qui travaillent dans les entreprises ou en stage. Voilà. C'est un dispositif qui fonctionne très bien parce qu'au bilan du 30 juin si on compare sur l'année 2020, il était 36 en année complète et à mi-chemin sur l'année 2021, on est à 35 demandes d'hébergement. Sur les nuitées, on était à 411 en 2020, on est à 485 comme vous le voyez au 30 juin. 14 binômes contre 18 en 2020, on est déjà à 14 en milieu d'année c'est-à-dire que cela va progresser. 10 hébergeurs différents sur la période et on était à 18 sur l'année complète 2020. On peut dire que c'est un dispositif qui connaît un franc succès et qui est reconduit jusqu'en 2023. »

OPAH-RU

☞ Nicolas LEUDIÈRE : « Ensuite l'OPAH-RU, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, de Rénovation Urbaine. C'est pour promouvoir la qualité de vie en Cœur de Ville dans un périmètre restreint. Cela se concentre d'ailleurs sur la Ville de Sablé notamment : rénovation énergétique, adaptation du logement, lutte contre l'habitat insalubre, dégradé, et transformation d'usage. C'est un dispositif mis en place dans le programme action cœur de Ville. Au niveau de l'accompagnement, ça se fait par un prestataire qui s'appelle SOLIHA qui suit et qui anime l'OPAH-RU. Son rôle c'est de conseiller, de façon neutre et gratuite les propriétaires sur les travaux qu'ils souhaitent faire et il s'occupe également des demandes de subventions avec l'ANAH, l'Action logement, Département, Région. C'est un dispositif qui fonctionne bien également et à cela s'ajoute l'aide façade pour la Ville de Sablé et puis Energie logement vacant en ce qui concerne le Pays sabolien. Les dossiers avancent puisque propriétaires, bailleurs, on est à 34 dossiers et sur les propriétaires occupants, nous sommes aujourd'hui à 46 dossiers. On va essayer d'accélérer un peu plus maintenant qu'on sort un peu de ce qu'on vit depuis plusieurs mois et on va essayer de faire accélérer les choses également. Voilà. »

PTRE

☞ Nicolas LEUDIÈRE : « Enfin la PTRE, je pourrais laisser parler Mélanie. C'est la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique. C'est un moyen de couvrir le territoire en offre de service public pour lancer une dynamique de rénovation énergétique et garantir un parcours d'accompagnement complet aux particuliers et au secteur du petit tertiaire privé. Ça fonctionne aussi sur le Pays sabolien car la stratégie habitat est le PCAET également. Nous sommes également à 49 dossiers de particuliers sur le Pays sabolien qui ont été ouverts. On peut dire effectivement que le démarrage est plutôt positif, ce sont les actes réalisés au 31 août 2021.

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Est-ce que vous avez des demandes de précisions, des questions sur ces différentes informations ?

Merci Nicolas.

Jean-François sur le pôle culturel. »

Pôle Culturel

☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Oui, merci Daniel. Vous avez le planning qui s'affiche. On a prévu une fin de travaux pour décembre 2021 et vous voyez une prolongation, une marche contractuelle de deux mois donc les travaux seront tenus pour fin février 2022. On se fait une réserve d'un mois pour les levées de réserves et finitions de chantier par rapport à l'approvisionnement du matériel donc entre mars et avril 2022, c'est ce délai qu'on se garde pour les fournitures. Installation du mobilier, vous le voyez en mai et juin, mobilier, matériel informatique, bureau et rayonnage. La consultation est en cours, la remise des offres est prévue pour le 15 septembre 2022 avec une attribution du marché en octobre et l'aménagement prévu du personnel courant juillet – août 2022, juste à déballer les cartons et à installer dans le pôle culturel.

Un point sur la VRD et les abords, le marché a été attribué à trois entreprises. Le budget est maîtrisé pour cette phase, un mois de préparation, début des travaux mi-octobre. C'est vrai que cette particularité, la COVID, la situation puis juillet-août les vacances et puis on a vu le départ de notre technicien en charge du pôle et on l'a évoqué tout à l'heure que c'est le technicien, le chef du service bâtiment qui s'occupe maintenant du suivi du chantier avec Hélène CHALBOS. Un recrutement est en cours pour assurer la suite. Le jury s'est réuni la semaine dernière, délai de trois mois pour la collectivité apparemment quelqu'un a trouvé une place chez nous, c'est en discussion. Derrière les photos, moi je les avais dans l'autre sens, mais c'est vrai qu'elles ont été remises dans l'autre sens. Les photos 1, 2 et 3, ce sont des photos techniques qui représentent la rue Saint-Denis. Si vous passez rue Saint-Denis, vous voyez bien le pôle culturel et les avancées qu'il y a. Aujourd'hui, on voit le bâtiment tel qu'il va exister et on s'aperçoit que c'est vraiment grand. Vous verrez les volumes après. En premier plan, vous voyez les surfaces matérialisées avec l'accueil et puis derrière la médiathèque et enfin la photo 3 l'extension de la MAE. On est sur l'arrière, avec l'auvent et la future terrasse pour la première photo et la 5 et 6 c'est juste pour vous montrer le volume de ce nouveau pôle culturel. Donc n'hésitez pas à passer et à regarder comment ça avance et donc pour l'instant, on tient les délais. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Jean-François. Ferme Solaire, Pierre. »

La Ferme Solaire

☞ Monsieur Pierre PATERNE : « La Ferme solaire donc pour rappel c'est un projet qui a vu le jour en 2011. Dans les années qui viennent de passer, le projet est passé dans différents services de l'Etat. Pour l'année 2021, il y a eu une étude environnementale au premier trimestre 2021. Demande de Permis de Construire déposée en mairie de Vion, le 18 mai 2021, compléments à cette demande déposés fin août suite aux questions de la Préfecture, donc on attend les réponses de l'autorité environnementale sollicitée par la DDT pour fin 2021. Les prévisions 2022 sont autorisation préfectorale du projet pour le premier trimestre 2022, l'enquête publique qui devrait durer un mois sur le premier trimestre 2022, l'étude de raccordement ENEDIS, le deuxième semestre 2022, candidature devant la Commission de Régulation Energétique fin 2022/début 2023, accord de cette même commission premier trimestre 2023, début du bail 32 ans + une possibilité de prolongation de 3 fois 6 ans, validation du raccordement avec ENEDIS, le premier trimestre 2023, démarrage des travaux deuxième semestre 2023 et mise en service fin 2024/début 2025. Ce projet est sur un terrain de 6 hectares. Merci Daniel. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Y-a-t-il des questions à poser à Pierre sur cette réalisation ou à Brigitte ? Oui Martine. »

☞ Madame Martine CRNKOVIC : « Il l'a peut-être dit et je n'ai pas été assez attentive. C'est sur un terrain pour partie pour la Commune de Vion, c'est un terrain de moto-cross mais c'est surtout sur la partie de l'ancienne décharge qu'on a réhabilitée et dont on ne pouvait rien faire d'autre que de la valoriser, de mettre des panneaux solaires dessus puisqu'en dessous ce sont des anciennes ordures ménagères de nombreuses années de notre Communauté de communes. »

☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci de la précision. Fin de notre ordre du jour. Est-ce qu'il y a des sujets sur lesquels vous voulez qu'on apporte une information. Vous avez des questions ?

Non, la prochaine fois.

Le prochain conseil communautaire aura lieu le 24 septembre 2021 à 18 heures à la salle des fêtes Robert Salmon du Bailleul.

Je vous remercie. Bonne soirée et bon week-end.

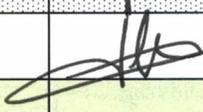
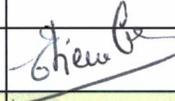
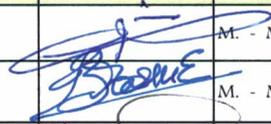
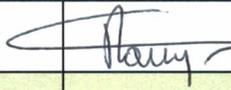
☞ Madame Geneviève POTIER : « Excusez-moi, j'ai une question. J'ai mon micro qui ne marche encore pas. Au mois de mars, avec Eric DAVID, on a fait une demande pour un chargé de mission santé sur le territoire parce que depuis le début de notre mandat on n'a personne au niveau des services qui s'occupe de la santé sur le territoire. Je ne parle pas du projet immobilier mais je parle du projet santé sur le territoire et c'est un vrai problème. On avait élaboré une fiche de poste et je voulais savoir quel était le devenir de cette demande ? Voilà. »

- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Geneviève. Cette demande est entendue. Cela fait partie des quelques projets que l'on travaille depuis quelques années en collaboration avec la Flèche. Le DGS de la Flèche a repris le sujet. Ils ont un nouveau DGS en collaboration avec Mélanie. Il y a un double sujet, c'est effectivement, il faut que cela colle avec la fiche de poste qui est proposée. Il faut aussi qu'on le finance. C'est un nouveau poste, qu'on trouve les financements correspondants, aux subventions possibles pour ce genre de dispositif mais ce n'est pas quelque chose qui est ignoré, abandonné, c'est un sujet qu'on a évoqué la semaine dernière avec Mélanie et qui va avancer. Très bien. »
- ☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Une question cela concernait l'intervention tout à l'heure pour les abords du pôle culturel. J'aurais voulu savoir s'il y avait un COPIL de prévu parce que la première tranche a été gérée un petit peu d'une manière catastrophique, je dirai que ce soit technique et en termes de budget. Donc, on a aussi des projets qui sont en lien avec les abords, je parle de la rue Saint-Denis, de divers aménagements sur le parc du château. Il y a un petit peu de retard sur le planning mais cela n'est pas bien grave. Ce serait surtout pour bien imbriquer tous les projets qui peuvent se passer autour, qu'on soit un peu au courant de l'avancée. Je pense aussi un peu aux espaces verts de la Ville de Sablé où il y a un impact sur l'entretien des espaces verts qu'il y aura à intégrer au projet. Je voudrais savoir simplement s'il y aura un COPIL de mis en place pour les abords. »
- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Un comité technique ou un COPIL avec les élus. »
- ☞ Monsieur Jean-François ZALESNY : « Pour un comité technique, on pourrait se rencontrer et puis voir et puis en discuter. En fait, ce sont des marchés publics. En fait, ce qu'on a validé, cela va être fait sur le terrain. Donc, aujourd'hui, pour l'organisation future effectivement, on peut se rencontrer mais sans formalisme particulier, plus les techniciens. Je pense que l'on peut prévoir ça avec Hélène et puis se retrouver à table et voir un peu. Les travaux vont être engagés et ce sera suivi par la Communauté de communes et la Ville bien sûr puisqu'en fait on est en lien sur ce site. Donc pas de soucis, de COPIL peut-être pas, mais de réunion technique effectivement, on va prévoir ça. »
- ☞ Monsieur Benoît LEGAY : « Merci bien. »
- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Merci Jean-François. Oui Mélanie, je crois que tu voulais intervenir. »
- ☞ Madame Mélanie COSNIER : « Donc, moi je voulais rappeler à tout le monde que jeudi prochain on a Jean JOUZEL qui vient faire une conférence sur le climat, je n'ai pas encore tous les éléments. Il a été prix nobel de la paix, ancien vice-président de GIEC (Groupe Intercommunal d'Expert du Climat). Il vient. Les entrées sont gratuites. C'est au centre culturel de Loué, jeudi prochain à 20h30. Vous pouvez vous inscrire sur le site Pays Vallée de la Sarthe mais je pense que tout le monde a reçu le lien pour s'inscrire. Il ne faut pas hésiter. C'est vraiment exceptionnel que Jean JOUZEL vienne à Loué sur notre territoire. Merci. »
- ☞ Monsieur Daniel CHEVALIER : « Très bien. Merci Mélanie. Pas d'autres interventions ! On va faire l'honneur à notre hôte qui nous prépare de quoi manger un petit peu et boire. Merci à vous et bonne soirée et bon week-end.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h53.

SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à	
ASNIÈRES S/ VÈGRE 1+1	M.	LEMARIÉ	Jean-Louis		M. - Mme	
	M.	LHÉRAULT	Michel			suppléant
AUVERS LE HAMON 2	M.	LEMAÎTRE	Jean-Louis		M. - Mme	
	Mme	HUET	Dominique	Excusée	M. - Mme Jean-Louis LEMAÎTRE	
AVOISE 1+1	M.	d'AMÉCOURT	Antoine		M. - Mme	
	Mme	MAUBOUSSIN	Odile			suppléant
LE BAILLEUL 2	M.	DAVID	Eric	Excusé	M. Pierre PATERNE	
	Mme	FORGLIARES	Liliane		M. - Mme	
BOUESSAY 2	M.	PATERNE	Pierre		M. - Mme	
	M.	FREUSLON	Christophe	Excusé	M. - Mme Pierre PATERNE	
COURTILLERS 2	M.	LEROY	Dominique		M. - Mme	
	M.	DELOMMEAU	Serge		M. - Mme	
DUREIL 1+1	M.	ETIEMBRE	Joël		M. - Mme	
	Mme	KALKER	Corinne			suppléant
JUGNÉ S/ SARTHE 2	M.	CHEVALIER	Daniel		M. - Mme	
	Mme	BATAILLE	Laurence		M. - Mme	
LOUAILLES 1	Mme	CRNKOVIC	Martine		M. - Mme	
	Mme	POUSSIN	Nelly			suppléant
NOTRE DAME DU PÉ 1+1	M.	DAVY	Claude		M. - Mme	
	M.	PINEAU	Roland	Excusé		suppléant
PARCÉ-SUR-SARTHE 3	M.	GENDRY	Michel		M. - Mme	
	Mme	VÉRON	Emma		M. - Mme	
	M.	HUET	Vincent		M. - Mme	
PINCÉ 1+1	Mme	FOUCAULT	Nicole		M. - Mme	
	M.	ROSSI	Gino			suppléant

SIGNATURES - PRÉSENCE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE (suite)

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2021

Communes		NOMS	Prénoms	Signature	Procuration à
4 <i>PRECIGNÉ</i>	M.	ZALESNY	Jean-François		M. - Mme
	Mme	FUMALLE	Christiane		M. - Mme
	M.	PASQUEREAU	Alain		M. - Mme
	Mme	TALINEAU	Marie-Claude		M. - Mme
16 <i>SABLÉ SUR SARTHE</i>	M.	LEUDIÈRE	Nicolas		M. - Mme
	Mme	PETITGAS	Muriel		M. - Mme
	M.	LEGAY	Benoît		M. - Mme
	Mme	LEBOULEUX	Esther	Excusée	Mme Geneviève POTIER
	M.	DUBOIS	Olivier		M. - Mme
	Mme	POTIER	Geneviève		M. - Mme
	M.	ROCHER	Denis	Excusé	M. - Mme <i>Petitgas Muriel</i>
	Mme	LÉTARD	Blandine		M. - Mme
	M	RENOU	Nicolas		M. - Mme
	Mme	GOURICHON	Manuela	Excusée	M. Nicolas RENOU
	M.	FERRAND	Jean-Pierre		M. - Mme
	Mme	ANIS	Barbara		M. - Mme
	M.	JOULAUD	Marc	Excusé	M. - Mme <i>Anne Marie FOUILLEUX</i>
	Mme	FRÉMONT	Marie-Paule		M. - Mme
	Mme	FOUILLEUX	Anne-Marie		M. - Mme
	M.	MERCIER	Philippe		M. - Mme
2 <i>SOLESMES</i>	M.	LELIÈVRE	Pascal		M. - Mme
	Mme	LAMBERT	Myriam		M. - Mme
1+1 <i>SOUVIGNÉ S/ SARTHE</i>	Mme	COSNIER	Mélanie		M - Mme
	M.	GASNIER	Christophe		suppléant
2 <i>VION</i>	Mme	TÊTU-ÉDIN	Brigitte		M. - Mme
	M.	REGNER	Daniel	Excusé	M. - Mme